

Commune **VOUGY**  
 N° de contrat **22031**  
 Date **06/07/22**

ANNEXE D 2022\_45

74312



Voire interlocuteur technique : **Benoît MAURIS**  
 Voire interlocuteur administratif : **Lucie GALLET**

**PLAN DE FINANCEMENT**  
**PROGRAMME 2022**  
**OPERATION : Carrefour Rue de Font/Rue des Ecoles/RD1205**

Nombre de candélabres : 5  
 Nombre de consoles : 0

Code programme		Opération : Carrefour Rue de Font/Rue des Ecoles/RD1205			REPARTITION DU FINANCEMENT						
N° de la demande d'intervention	N° de la demande d'intervention	N° de la demande d'intervention	Sous-operation	Nature	Montant HT de la dépense	TVA	Participation du Syane		Participation de la commune		
							Taux de participation sur montant HT	TVA à charge du Syane	Taux de participation sur montant HT	TVA à charge de la commune	Total commune
EPI	21158	00		Eclairage Public coordonné avec enfouissement BT	57 974,61 €	11 594,92 €	6 000,00 €	11 409,40 €	51 974,61 €	185,52 €	52 160,13 €
<b>Sous-total</b>					57 974,61 €	11 594,92 €	6 000,00 €	11 409,40 €	51 974,61 €	185,52 €	52 160,13 €
<b>TOTAL</b>					57 974,61 €	11 594,92 €	6 000,00 €	11 409,40 €	51 974,61 €	185,52 €	52 160,13 €

FCTVA = 16,404 % du TTC

**Taux de contribution au budget de fonctionnement à la charge de la commune : 3 % du montant total TTC**  
 (hors Génie Civil pour Fibre Optique - Collecte)

**La contribution au budget de fonctionnement du Syane fera l'objet d'un règlement séparé sous forme de fonds propres, conformément aux instructions et règles de la comptabilité publique. Ce recouvrement sera effectué après la réception de la première facture de travaux.**

La participation de la commune sur les travaux et honoraires divers fera l'objet d'un recouvrement sous forme de fonds propres :

\* 80 % de la quote-part, soit

**41 728,10**

euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.

- 80 % de la contribution au budget de fonctionnement, soit

**1 669,67**

euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.

Envoyé en préfecture le 05/08/2022  
 Reçu en préfecture le 05/08/2022  
 Affiché le 05/08/2022  
 ID : 074-217403120-20220802-D2022\_45-DE

